

CELEBRATION NATIONALE DU 24 JUIN 1874 A MONTREAL, CANADA.

APPEL AUX SOCIÉTÉS CANADIENNES ET AUX CANADIENS-FRANÇAIS DES ÉTATS-UNIS.

Compatriotes,

L'Association St. Jean-Baptiste de Montréal, s'inspirant d'une noble et généreuse idée, vient de nous inviter à participer à la grande fête nationale du 24 juin prochain, qu'elle se prépare à célébrer avec toute la pompe possible.

Serions-nous capables de rester indifférents à son appel? Non, assurément: l'honneur est trop insigne pour que nous n'en soyons pas touchés; l'invitation est trop cordiale pour que nous ne l'acceptions pas avec empressement, et la fête projetée promet d'être trop belle pour que nous ne nous y rendions pas en foule et avec enthousiasme.

Déjà dans le passé, aux anniversaires de cette fête si chère, nous avons, il est vrai, mêlé de loin nos concerts patriotiques à ceux de nos frères de là-bas; cependant l'écho de nos voix, affaibli par la distance, n'était répercuté que trop imparfaitement par les rives du St. Laurent, pour pouvoir redire avec assez d'éloquence à la patrie les sentiments qui en ces jours surtout faisaient battre pour elle tous nos cœurs à l'unisson.

Le 24 juin 1874 à Montréal sera certainement le plus beau qui ait jamais été célébré au Canada ainsi qu'aux États-Unis. Là nous trouverons, réunies par la même pensée patriotique, des délégations venues de tous les points du pays pour nous serrer la main et nous souhaiter la bienvenue au banquet national que la patrie offrira en ce jour à ses enfants, surtout à ceux qui ont grandi loin d'elle et dont elle n'a cessé de pleurer l'absence.

Au Canada, l'enthousiasme fait vibrer tous les cœurs, quand on parle de cette célébration qui, nous en avons aussi la confiance, aura, entre autres précieux résultats, celui de resserrer encore davantage les liens d'amitié et d'union fraternelle entre les Canadiens des deux côtés de la ligne quarante-cinq et de faire trouver le moyen le plus efficace d'assurer à notre race en Amérique un avenir digne de son passé historique et de nos aspirations nationales.

Nous espérons donc, que le 24 juin prochain de nombreuses sociétés canadiennes et des milliers de nos compatriotes des États-Unis se joindront à nos frères du Canada, pour chanter en chœur, un hymne d'amour à notre mère-patrie, et adresser une commune prière au Très-Haut pour la conservation de notre nationalité.

Nommés par l'Association St. Jean-Baptiste de Montréal, comme membres du comité d'organisation pour les États-Unis, nous avons accepté cette tâche, assurés que nous étions que le zèle de nos compatriotes émigrés nous en rendrait l'accomplissement facile.

resteraient pas en arrière de leurs frères aînés du Canada.

Ainsi, compatriotes des États-Unis, haut les cœurs! pour cette réunion extraordinaire qui demeurera mémorable dans les annales canadiennes. Sursum corda!

Le comité d'organisation pour les États-Unis,

- J. B. PRIMEAU, Ptre.
FERD. GAGNON.
A. G. LALIME.
FRED. HOUDR.

DE TOUT UN PEU.

M. de Kératry a adressé à l'Assemblée nationale une pétition qui débute par la lettre suivante:

Paris, le 4 mars 1874.

A monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président,

La commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale a déposé, depuis deux mois, sur le bureau de l'Assemblée, un rapport relatif au camp de Conlie et à l'armée de Bretagne.

En présence des termes de ce rapport, je ne puis oublier qu'en acceptant le mandat de grouper les contingents bretons sur le terrain de la défense nationale, qu'en provoquant leurs sacrifices en hommes et en argent, j'ai assumé aussi le devoir de réclamer justice solennelle pour mes compatriotes trompés dans leurs espérances patriotiques et blessés dans l'honneur de leur province.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à l'Assemblée nationale qu'elle veuille bien prendre en considération la pétition suivante, dont les conclusions sont logiquement dictées par le rapport de la Commission d'enquête.

Veillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mon profond respect.

Comte E. DE KÉRATRY.

Ancien député du Finistère.

La pétition analyse le rapport relatif au camp de Conlie et à l'armée de Bretagne, et se termine de la manière suivante:

Vu les conclusions du rapport de la commission d'enquête sur les actes du gouvernement de la défense nationale, ainsi formulées:

"Si le gouvernement avait tenu l'essentiel de ses promesses et laissé à l'armée de Bretagne un délai suffisant de préparation, nous ne voyons aucune raison de douter que, dans le courant de décembre et le commencement de janvier, elle eût fourni à la défense nationale deux ou trois divisions de même qualité que la première, c'est-à-dire 20 à 30,000 bons soldats, avec lesquels on eût pu, au lieu de la perdre, gagner la bataille du Mans."

M. de Kératry a l'honneur de prier l'Assemblée nationale de vouloir bien prendre en considération la proposition suivante:

"L'Assemblée nationale, considérant que M. Gambetta, ancien ministre de la guerre et de l'intérieur, présent aux armées et ayant dirigé les opérations militaires, est convaincu de ne pas avoir voulu armer les mobilisés bretons, déclare que M. Gambetta a sacrifié les intérêts de la défense nationale à ses desseins politiques."

Nous avons dit que la réception de M. Emile Ollivier à l'Académie française, qui devait avoir lieu le 11 mars, a été indéfiniment ajournée par un vote de la majorité de l'illustre compagnie.

Le motif de cet ajournement est le refus du récipiendaire de modifier certains passages politiques de son discours. Nous reproduisons les trois passages qui ont donné lieu à l'incident.

Le premier passage se rattache à l'attitude de Lamartine pendant les derniers jours de la Restauration. Voici comment s'exprime, sur ce point, M. Ollivier:

"... A peine arrivé au terme de son apprentissage diplomatique, il se vit placé entre deux actes d'une politique extrême: l'Adresse des deux cent vingt-un, dirigée contre un attribut essentiel du pouvoir monarchique; les ordonnances, préparées contre les institutions représentatives. Il n'adhéra pas plus à l'agression de la Chambre qu'à la violence du roi; il blâma M. Royer-Collard, le rédacteur principal de l'Adresse, il refusa de seconder le prince de Polignac, le signataire des Ordonnances..."

Le second passage du discours a trait à la coalition de 1837. M. Ollivier dit à ce sujet:

"... Son élection à Dunkerque le rappelle en France. Député, il prête le serment que fonctionnaire il avait refusé, et non pour le violer. Il le prouva en défendant M. Mole et la prérogative du roi contre la coalition de 1837..."

Enfin le troisième passage porte sur le règne de Napoléon III, sur lequel le discours de M. Ollivier s'exprime ainsi, toujours en visant la conduite de Lamartine.

"... Pourtant, le calme revenu, dans ses

admirables "Entretiens," il ne s'interdit pas les digressions politiques, et en plus d'une occasion il se montra juste envers le souverain à l'avènement duquel il s'était opposé. Il n'avait pas contribué à l'apothéose de Napoléon Ier. Bien qu'il eût appelé ce génie épique la plus vaste création de Dieu, il s'était mépris sur le caractère de l'œuvre napoléonienne. La dictature nationale qui avait sauvé la révolution de l'excès et de la réaction, imposé l'ordre à une démocratie fanatique d'anarchie, l'égalité à une aristocratie fanatique de privilèges, lui avait semblé un "récrépiage par la gloire des siècles usés." Inaccessible toutefois aux aveuglements volontaires, il n'avait pas poursuivi de ses préventions le prince héritier du nom et du pouvoir de Napoléon.

Plus d'une fois, il considéra ses actes comme des fautes, sans qu'il se laissât cependant entraîner à méconnaître la valeur générale de cette haute personnalité. "Après une conversation suivie de beaucoup d'autres dans des circonstances graves, écrit-il dans ses "Mémoires politiques," je reconnus l'homme d'Etat le plus fort et le plus sérieux de tous ceux, sans aucune exception, que j'eusse connus dans ma longue vie parmi les hommes d'Etat." S'il l'avait approché davantage, s'il avait éprouvé son grand cœur, son esprit formé de charme et de justesse, la douceur de sa majesté paisible; s'il était devenu le confident de ses pensées uniquement tournées au bien public et au soulagement de ceux qui souffrent, s'il avait été témoin de la loyauté avec laquelle il a fondé et mis en pratique les institutions les plus libres que notre pays ait encore connues, s'il l'avait contemplé modeste pendant la prospérité, auguste pendant l'infortune, il aurait fait mieux que de lui rendre justice, il l'eût aimé.

On lit dans l'Événement, sous la date de Versailles, 9 mars:

C'est aujourd'hui que M. Ledru-Rollin a fait son entrée à la Chambre. Il est venu s'asseoir sur les bancs de l'extrême gauche, derrière la place qu'occupe M. Gambetta. Pendant le tirage au sort des bureaux, qui a duré une bonne heure, il a conversé avec Peyrat et M. Edgar Quinet.

M. Ledru-Rollin est un homme d'un air très sympathique, d'une belle envergure et d'un aspect opulent. Il a une forte tête germanique encadrée d'une paire de favoris touffus qui viennent se confondre avec une moustache luxuriante. Les traits sont expressifs et la figure est accentuée, malgré l'épaisseur que les joues et le menton ont pris avec l'âge.

M. Ledru-Rollin a quelque chose du Bon Bock de Manet. S'il avait la pipe à la bouche et le verre de bière devant lui, la ressemblance serait frappante.

Le nouveau député de Vaucluse est chauve comme la plupart des députés (la calvitie, à ce qu'il paraît, est le signe distinctif de l'homme politique). Il a une main très fine et très blanche, qui a fait l'admiration des députés de la droite.

SIROP DE GOMME D'EPINETTE ROUGE DE GRAY.

LES elots de la Gomme d'Épinette Rouge dans les maladies des Poux et de Gorge, tel que la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Bronchite etc., sont vraiment étonnants. Dans cette préparation, toutes les excellentes propriétés de la Gomme y sont soigneusement gardées.

Prix: 25 centimes par bouteille. A vendre chez tous les principaux pharmaciens du Canada. En gros et en détail chez le préparateur HENRY R. GRAY, PHARMACIEN, 144 Rue St. Laurent, MONTREAL.

\$50,000 VALANT CONSISTANT EN HARDWARE FAITES.

DRAPS, "TWEEDS," CASIMIRES, CHAPEAUX, MERCERIES, etc., &c., &c. Habillements faits à ordre, aux prix les plus réduits et avec promptitude. Une visite est sollicitée.

R. DEZIEL, 131, Rue St. Joseph. 4-2755

NOUVEAUX MOULINS A LAVER

COUVERTS ET CONSERVANT L'EAU CHAUDE DURANT UN LAVAGE, MACHINES A TORDRE, MACHINES ET FERS A GAUFFRER ET A GLACER, SÉCHOIRS, etc., etc. L. J. A. SURVEYER, 524, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-2422

USINES A MÉTAUX DE LA PUISSANCE. (Établies en 1828.) CHARLES GARTH & CIE.

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS DE CUIVRE à l'usage des plombiers, ingénieurs et ouvriers, d'appareils à vapeur et à gaz, usines à cuivre et à fer, etc., etc.

On entreprend aussi le chauffage des bâtiments publics et privés, les conservatoires, les serres, etc., par le moyen de la vapeur ou de l'eau chaude. Bureau et Manufacture No. 536 à 542, RUE CRAIG, MONTREAL. 4-2555

\$5 à \$20 par jour, Agents demandés! Hommes ou femmes, jeunes et vieux, de toutes les classes peuvent faire plus d'argent avec nous à temps perdu, que dans toute autre branche. Particularités gratuites. Adressez: 4-2255 U. STINSON & CO., Portland, Maine.

Compagnie d'Assurance Agricole DU CANADA

Capital..... \$1,000,000.

BUREAU: 245, Rue St. Jacques, Montreal. PRESIDENT:

Col. A. C. DeLotbiniere Harwood, D. A. G.

VICE-PRESIDENT: Wm. ANGUS, Ecr.

DIRECTEUR GERANT ET SECRETAIRE: EDWARD H. GOFF, Ecr.

DIRECTEURS: Col. A. C. DeLotbiniere Harwood, Montréal; Rev. P. Leblanc, (Evêché), Montréal; A. Desjardins, Ecr., M. P., Montréal; Wm. Angus, Ecr., Montréal; Président, Compagnie de Papier du Canada: J. B. Pouliot, Ecr., M. P., Rivière du Loup; L. Mollard, Ecr., M. P., St. Jean; Président de la Banque de la Banque de St. Jean: G. B. By, Ecr., M. P., Joliette; Thos. Logan, Ecr., Sherbrooke; Edward H. Goff, Ecr., Montréal; Arthur Dansereau, Ecr., Montréal; Éditeur de la Minerve: Col. A. A. Stevenson, Montréal; T. H. Mahony, Ecr., Québec; L. B. A. Charlebois, Ecr., Laprairie; Chs. Frs. Painchaud, Ecr., M. D., Varennes; L. H. Blais, Ecr., ex-M. P., P. P., Montmagny.

Cette Compagnie est organisée pour le but exprès d'assurer les propriétés de cultivateurs et les résidences privées, et les Directeurs sont décidés à limiter strictement ses opérations à cette branche d'affaires, évitant ainsi les lourdes pertes des grands incendies et les risques hasardeux. Un arrangement donne à la Compagnie le bénéfice de renouvellement et d'affaires ici pour le compte de la Compagnie Agricole de Watertown, N.-Y., ce qui met du même coup la Compagnie en possession d'un fonds considérable très-avantageux.

Les Actionnaires, à l'Assemblée générale tenue hier aux Bureaux de la Compagnie, ont décidé d'élever le fonds-capital à \$1,000,000; les livres de souscription seront ouverts au Bureau de la Compagnie, pendant les prochains jours prochains (à moins qu'ils ne soient fermés par le Comité exécutif) pour la souscription de l'augmentation du Fonds-Capital. Les Capitalistes et autres désirant faire un placement sûr respectueusement invités à se présenter au Bureau de la Compagnie pour s'assurer des avantages offerts. Montréal, 13 mars 1874. 5-13-4 f-455.

CHAPELLERIE ET FOURRURES MAISON

THIBAUT, LANTHIER & CIE No. 271 Rue Notre-Dame.

Bon Marche, Bon Gout, Style Recherche.

L'établissement que MM. THIBAUT, LANTHIER ET CIE, viennent d'ouvrir se recommande de lui-même au public par son assortiment complet de Chapeaux en Soie, Feutres, Parapluies, Pardessus en Caoutchouc, Gants de Kid, etc., articles choisis par les propriétaires sur les meilleurs marchés d'Europe et d'Amérique, avec tous les avantages que procure l'achat au comptant.

Rien n'a été épargné pour faire de ce nouvel entrepôt de Chapellerie et de Fourrures le premier établissement de la cité de Montréal. Leurs articles réunissent à une qualité supérieure les plus hautes conditions d'élégance et de bon ton.

L'importation des marchandises les plus recherchées, patronnées par le haut style, sera pour eux une spécialité qu'il leur sera d'autant plus facile de soigner que tout leur stock est neuf.

La maison se chargera du soin des Fourrures durant l'hiver, à des prix modiques, avec une assurance si on le désire. 5-12-7f-449

LICENCES pour Epicerie et Auberges.

Les Commissaires des Licences sont prêts à recevoir et examiner les applications pour Licences des Epicerie et Auberges.

Les requérants seront fournis des Blancs de Requête requis par la Loi pour les dites Licences des Epicerie et Auberges au Bureau des susdits Commissaires des Licences seulement—No. 63, Rue St. Gabriel.

Par ordre, CHAS. DE CHANTAL, Secrétaire

Commissaires des Licences. Montréal, 16 Mars, 1874. 5-12-4f.-450.

POUDRE ALLEMANDE, SURNOMMÉE

THE COOK'S FRIEND

NE FAILLIT JAMAIS, ET EST VENDUE CHEZ TOUS LES EPICIERES RESPECTABLES. 4-3855

EVITEZ LES CHARLATANS.

Une victime des indiscretions de la jeunesse, qui cause la débilité nerveuse, le déperissement prématuré, etc., ayant en vain essayé de tous les remèdes annoncés, a découvert un moyen bien simple de s'en guérir, qu'il enverra gratis à ceux qui souffrent. Adresser, J. H. REEVE, 78, rue Nassau, New-York. 4-40-1 an.

Imprimé et publié par La Compagnie de Lithographie et de Publication de G. E. DESBARATS, 1, Côte de la Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.